

## Gouvernement du Nouveau-Brunswick

### Cadre de référence

## Commission sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick

### Contexte

Il y a près de cinquante ans de cela, une commission royale d'enquête sur l'enseignement supérieur (1962), présidée par John J. Deutsch, a fait un certain nombre de recommandations importantes sur le secteur postsecondaire au Nouveau-Brunswick, dont le transfert de l'Université St. Thomas à Fredericton, l'établissement d'un campus de l'Université du Nouveau-Brunswick à Saint-Jean, la fusion de plusieurs établissements d'enseignement en langue française existants en une seule université et la restructuration du système d'aide financière aux étudiants de la province. Depuis lors, bien d'autres efforts ont été déployés en vue d'examiner les divers aspects du secteur postsecondaire de la province, mais personne n'a examiné le secteur de façon aussi détaillée ou recommandé des changements aussi fondamentaux :

- En 1975, le Comité de l'enseignement supérieur dans le secteur francophone, présidé par Louis LeBel, a fait des recommandations supplémentaires relativement à l'Université de Moncton.
- La Commission sur l'excellence en éducation, coprésidée par Aldéa Landry et James Downey, a entrepris une étude exhaustive de tout le système d'éducation du Nouveau-Brunswick. Le document *Apprendre, pour la vie : Défis et enjeux pour l'éducation et la formation* (1993), recommandait des changements associés à l'éducation postsecondaire, à la formation et la promotion de l'apprentissage continu.
- Le *Plan de financement multi-années des universités du Nouveau-Brunswick* (1999), présidé par Médard Colette, mettait presque exclusivement l'accent sur le financement des universités.
- *Modernisation du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick* (2005), une série de consultations avec les intervenants locaux, le personnel et les étudiants parrainées par le gouvernement.

Les révisions du secteur postsecondaire ne se sont pas limitées au Nouveau-Brunswick. Six autres provinces ont déjà créé des commissions d'enquête sur l'éducation postsecondaire au cours des trois dernières années :

- Le Comité parlementaire du Québec sur l'éducation a mené un examen sur la *qualité, l'accessibilité et le financement des universités* (2004), puis le réseau des cégeps a fait l'objet d'un examen ministériel.
- L'Ontario, sous la direction de l'ancien premier ministre Bob Rae, a établi une commission indépendante en vue d'entreprendre un *examen de l'éducation postsecondaire* (2005), et la Colombie-Britannique a pour sa part lancé, en août 2006, une étude intitulée *Campus 20/20*.

- Trois provinces – Terre-Neuve-et-Labrador (2005), l'Alberta (2006), et la Saskatchewan (mise en œuvre en mai 2006) – ont établi des groupes de travail relevant de ministères ou de leur assemblée législative respective en vue d'examiner leurs secteurs postsecondaires.

Le Nouveau-Brunswick, de par la mise en œuvre de sa propre commission d'enquête sur l'éducation postsecondaire, doit relever les défis additionnels suivants :

- 1) Un système d'éducation postsecondaire et de formation relativement grand et diversifié dans une province assez petite;
- 2) Un engagement à fournir des niveaux équivalents de possibilités d'éducation aux deux communautés linguistiques, francophone et anglophone;
- 3) Une population de jeunes à la baisse.

## **Mandat**

La Commission sur l'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick doit se concentrer sur les étudiants, de même que sur leur éducation postsecondaire et leur succès professionnel, lesquels doivent également son élément moteur. Il est impératif que les jeunes Néo-Brunswickois soient le mieux informés possible de leurs choix d'études postsecondaires et de carrière, et qu'ils y soient mieux préparés.

Bien que l'éducation postsecondaire soit surtout axée sur les jeunes gens, Les personnes de tout âge au Nouveau-Brunswick, qu'elles prévoient s'inscrire à plein temps ou à temps partiel et peu importe où elles vivent, devraient avoir accès à l'éventail le plus étendu possible d'options d'éducation et de formation postsecondaires.

La priorité mise sur les jeunes gens et les étudiants est toutefois contrecarrée par la part rapidement croissante du coût total d'une éducation postsecondaire qu'ils assument. Cette part est associée à des demandes du marché du travail pour des niveaux plus élevés de scolarité et formation. Finalement, les regroupements traditionnels de choix pour les étudiants entre l'éducation, la formation et les stages ne se font pas aussi facilement dans un environnement social, économique – et plus particulièrement technique – qui évolue rapidement. Par conséquent, la priorité mise sur les étudiants est mise à rude épreuve par les nouvelles préoccupations relatives aux ressources et les directions fondamentales à adopter dans l'ensemble du secteur postsecondaire.

Grâce à un réseau qui comprend 11 CCNB/NBCC et 7 campus d'universités publiques, de nombreux formateurs privés, d'établissements privés à but lucratif et confessionnelles qui confèrent des diplômes en théologie et des organismes d'apprentissage, il existe déjà de nombreuses possibilités d'éducation postsecondaire

et de formation dans la province. La commission recommandera des moyens de s'assurer que le plus grand nombre possible de Néo-Brunswickois se voient offrir l'occasion d'accéder à une éducation postsecondaire de qualité et de la terminer. D'une part, nos diplômés devraient être en mesure d'être concurrentiels et de réussir sur le marché du travail, et de contribuer à leur plein potentiel à la société et à l'économie. D'autre part, nos établissements devraient pouvoir se mesurer avec les meilleurs établissements d'enseignement du Canada et du monde entier.

La Commission sur l'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick devra examiner toutes les possibilités d'éducation postsecondaires et de formation actuellement offertes aux étudiants et aux apprenants, soit :

- les universités publiques;
- les universités privées, confessionnelles et à but lucratif;
- le réseau des CCNB/NBCC;
- la formation d'apprenti;
- les formateurs privés;
- les autres éléments de l'alphabetisation et de l'apprentissage continu.

Cinq thèmes généraux pourraient guider l'orientation globale de la Commission sur l'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick :

**Accessibilité** Nous devons nous assurer que les Néo-Brunswickois qualifiés de tous âges sont en mesure de suivre des études postsecondaires, que l'éducation et la formation postsecondaires sont abordables et que les étudiants qui entreprennent des études obtiennent leur diplôme dans un délai raisonnable.

**Pertinence** Nous devons nous assurer que les jeunes du Nouveau-Brunswick sont bien informés relativement à leurs choix d'éducation postsecondaire et de carrière, et mieux préparés à cet égard, que les travailleurs ont la possibilité d'améliorer continuellement leurs compétences, et que les immigrants et les Néo-Brunswickois expatriés sont recrutés pour aider à combler les besoins en matière de ressources humaines de la province.

**Qualité** Grâce à des mécanismes d'assurance de la qualité, nous veillerons à ce que les étudiants, le gouvernement et la population puissent mieux comprendre les coûts, les avantages et les résultats de l'éducation postsecondaire (EPS) et de la formation, à ce que la qualité des programmes offerts soit sans pareille et à ce que les établissements eux-mêmes, tant privés que publics, offrent une infrastructure, un enseignement et un apprentissage de qualité.

**Concurrence**

Les établissements postsecondaires au Nouveau-Brunswick doivent déterminer leurs « centres d'excellence » et s'adapter aux nouvelles réalités et demandes du recrutement international, de l'enseignement et de la formation en ligne, et aux autres modes de prestation novateurs. Les diplômés des établissements postsecondaires du Nouveau-Brunswick doivent également acquérir des compétences et de la formation qui leur permettront d'être de sérieux concurrents sur le marché international.

**Collaboration**

Des initiatives de collaboration et de partage des coûts au sein et parmi les établissements et les secteurs postsecondaires, de même qu'à l'intérieur de l'ensemble de la région de l'Atlantique, ainsi que l'établissement de partenariats nationaux et internationaux, pourraient aider à établir un système postsecondaire abordable et durable.

**Processus**

Une commission indépendante, travaillant en étroite collaboration avec le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, sera en meilleure position pour entreprendre ce qui suit :

1. Recueillir et résumer des données qui sont pertinentes par rapport à la grande étendue de questions associées à l'éducation postsecondaire et à la formation auxquelles est confronté le gouvernement provincial;
2. Élaborer un document de discussion, qui sera rendu public au début de 2007, lequel servira à guider le mandat et les consultations de la Commission;
3. Entreprendre, de février à mai 2007, les consultations les plus vastes possible avec les intervenants du milieu postsecondaire et du public par le biais d'un ensemble quelconque de ce qui suit : des tables rondes animées, des activités publiques, des consultations et des mémoires individuels et des sites Web, entre autres;
4. Examiner les constatations et les recommandations d'autres commissions provinciales, et étudier les pratiques optimales utilisées au Canada et ailleurs dans le monde, de façon à déterminer les options qui conviennent le mieux aux besoins, aux défis et aux possibilités du Nouveau-Brunswick;
5. Élaborer un rapport final, qui sera soumis au gouvernement provincial durant l'été 2007, qui contiendra des recommandations et des conseils objectifs, créateurs et inspirants en rapport à l'orientation future du secteur de l'éducation postsecondaire et de la formation.